

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2024**

Présents : MMS ALLALA DUJARDIN GESQUIERE GREGOIRE GRUCKER LARIDANT LOUIS PIERRE
PYTHON SONREL VILLAUME DARGENT
MMES AUBURTIN MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET
Mme LEROY représenté par M. ALLALA
Mme CARRASCO représentée par Mme VILLAUME
Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT
M. IRDEL représenté par M. DARGENT

Elus : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2024**
 - Approuvé à l'unanimité
- **Conventions avec le centre de gestion 54 : Mise en place d'un agent chargé d'inspection en santé et sécurité au travail**

Mme l'adjoint en charge des finances et des affaires générales présente le projet de convention avec le Centre de Gestion 54 qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un agent Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) au profit de la Collectivité.

L'intervention du CISST mis à disposition par le Centre de gestion porte principalement sur les missions suivantes :

- Le contrôle des conditions d'application des règles définies dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale ;
- La proposition à l'autorité territoriale de la Collectivité :
 - o de toute mesure de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
 - o en cas d'urgence, des mesures immédiates jugées nécessaires.
 - Approuvé à l'unanimité

- **Conventions avec le centre de gestion 54 : Mise en place d'un référent déontologue des élus**

Mme l'adjoint en charge des finances et des affaires générales présente le projet de convention avec le Centre de Gestion 54 qui a pour objet de définir les conditions de recherche et proposition d'une personnalité compétente pour exercer la fonction de référent déontologue des élus de la collectivité cosignataire, ainsi que de la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de cette fonction.

- Approuvé à l'unanimité

- **Conventions avec le centre de gestion 54 : Adhésion de principe au service de mise à disposition temporaire de personnel**

Mme l'adjoint en charge des finances et des affaires générales présente le projet de convention avec le Centre de Gestion 54 qui a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la mission Intérim proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle - Missions facultatives.

Cette mission consiste à mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

- Approuvé à l'unanimité

FINANCES

- **Subvention exceptionnelle au club de Dam Gym :**

Mme L'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique que dans le cadre de la participation aux championnats de France de Trampoline de 3 jeunes licenciés, le club Damelevières Gymnastique sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 500 € soit 20 % du coût total du déplacement.

- Approuvé à l'unanimité

- **Subvention exceptionnelle aux Médaillés militaires :**

Mme L'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique que dans le cadre de leur participation aux manifestations du 27 avril en souvenirs des bombardements du 27 avril 1944, l'association des Médaillés militaires sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de pour 350 € soit 12% du coût total.

- M. Bruno DUJARDIN, trésorier de l'association, ne participe pas au vote.
- Approuvé à l'unanimité

- **Modification de la régie municipale photocopie et cartes de pêches :**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales indique deux modifications à apporter à la régie des cartes de pêches et photocopies :

- Afin de permettre aux commerçants ambulants de continuer à payer en numéraire les droits de place, il est nécessaire d'élargir le périmètre d'intervention de la régie à l'encaissement des droits de place.
 - Afin d'assurer la continuité de gestion de la régie, il est préférable de nommer une seconde suppléance à la régisseuse titulaire.
- Approuvé à l'unanimité

- **Décision modificative au budget du Chalet de Damelevières à Bussang**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales indique qu'il convient de transférer 110€ de l'article 6288 (chapitre 011) vers l'article 65888 (chapitre 65) pour la bonne exécution du budget.

- Approuvé à l'unanimité

- **Décision modificative au budget général**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales indique qu'il convient de transférer 1200€ de l'article 6288 (chapitre 011) vers l'article 7395 (chapitre 014) pour la bonne exécution du budget.

- Approuvé à l'unanimité

- **Participation 2024 du budget général au budget du CCAS**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle que la délibération 2024-987 du conseil municipal de Damelevières adoptant le budget primitif 2024 de la commune prévoit une participation globalisée aux différents budgets annexes au budget général ainsi qu'au budget du CCAS.

A la demande du service de gestion comptable de Lunéville, il est nécessaire cette année de prendre une délibération précisant le montant affecté au budget du CCAS, à savoir 107 000€.

M. le Maire partage un sentiment de sur-bureaucratiation à travers ces demandes de délibérations à répétition de la part des services de l'Etat, qui prennent du temps à ces services comme à ceux des collectivités et dont la nécessité pose question.

- Approuvé à l'unanimité

- **Participation 2024 du budget général au budget enfance jeunesse**

De même, il s'agit d'une délibération précisant le vote du budget, à la demande de la trésorerie : à hauteur de 240 000€.

- Approuvé à l'unanimité

- **Tarifs été 2024 au bassin de plein air**

Mme L'adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales indique L'Adjointe Déléguée aux finances expose les mesures à prendre pour permettre l'ouverture au Public du Bassin de Plein Air pour la saison d'été 2023.

Les tarifs sont ainsi établis à :

BAIGNADES	-3 ans accompagnés	3 à 18 ans	+ 18 ans
Ticket journalier	Gratuit	2 Euros	3 Euros
Carte familiale pour les damelibériens pour la saison : 40 Euros + 5 Euros par ayant droit (enfants mineurs) 6 par carte maximum			
Carte familiale extérieurs pour la saison : 60 euros et 7 euros par ayants droits (enfants mineurs) 6 par carte maximum			

Une convention tarifaire sera conclue pour les groupes organisés sur la base d'un accompagnateur gratuit pour 8 enfants de plus de 6 ans ou pour 5 enfants de moins de 6 ans.

BUVETTE	
Boissons	2.50 Euros
Eau en bouteille	1.50 Euros
Café	Euros
Chips / gâteaux salés	3.00 Euros
Bonnet de bain	2.00 Euros
Parasols	3.00 Euros
Transats	5.00 Euros

LOCATION D'EMPLACEMENTS POUR BANDEROLES PUBLICITAIRES

Banderoles 2m x 0,75m (4 banderoles maximum)	200.00€ pour 4 semaines
--	-------------------------

LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR UN FOURNISSEUR DE PETITE RESTAURATION

Tarif par jour d'ouverture	15.00€
----------------------------	--------

Le mode de paiement par carte bleue est reconduit avec la mise à disposition d'un terminal de paiement électronique.

Ouverture du bassin du 1^{er} juillet au 31 août. Les horaires sont les suivants :

	SEMAINE	WEEK END
BAIGNADE	10H/12H30 (groupes) 14H/19H	10H/12H30 14H/19H
BUVETTE	15H/19H30	15H/20H le vendredi 14H/20H SAMEDI/DIMANCHE

La gestion de ce service sera assurée par une régie municipale de recette.

- Approuvé à l'unanimité

URBANISME ET PATRIMOINE

- **Aménagement de la zone de loisirs : information**

M. le Maire fait un point d'avancement du projet : la commission d'appel d'offre s'est réunie et les entreprises sélectionnées. Une bonne nouvelle sur ce projet : les propositions retenues sont inférieures aux estimations initiales faites par le maître d'œuvre. Ceci s'explique notamment par la forte baisse des investissements publics qui pèsent sur les entreprises du secteur des travaux publics.

- **Convention avec le syndicat départemental de l'électricité :** pour l'enfouissement de la ligne haute tension de la zone de loisirs

M. le Maire indique que la commune a sollicité l'aide financière du Syndicat Départemental d'Electricité pour des travaux de dissimulation des de la ligne à haute tension traversant la zone de loisirs du Saulcy de Damelevières.

Or les travaux sur ce genre d'infrastructures sont désormais en maîtrise d'ouvrage directe du SDE54, qui en prends en charge une partie.

La part à la charge de la commune prend la forme d'une subvention d'investissement versée par la commune au SDE54.

Les travaux concernés ont été estimés par le SDE54 aux montants suivants, les pourcentages faisant foi :

- Total des travaux BT : 107000€
- Subvention du SDE54, ART8 (20%) : 21400€
- Subvention du SDE54, redevance R2 (21.60%) : 23112€
- Subvention d'équipement versée par la commune (58.40%) : 62060€.

Le SDE 54 propose une convention visant à définir les conditions de réalisation des travaux et les modalités de règlement des contributions financières de chacune des parties.

Ces travaux seront intégrés au programme de travaux du SDE54 pour 2024, en cohérence avec le programme de travaux de la commune.

- Approuvé à l'unanimité

- **Cession de parcelle pour régularisation : rue des Sorbiers :**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil de la nécessité de céder les parcelles AP367, AP368, AP 369, AP 370 et AP371, sentier communal enclavé entre des parcelles habitées, aux propriétaires des parcelles voisines qui entretiennent déjà les parcelles depuis des années.

Il est proposé de la céder au prix de 3.81€/m² aux propriétaires suivants :

- AP370 : M. et Mme Gornet
- AP371 : Mme Jankowski
- AP369 : M. et Mme Mathieu
- AP368 : M. et Mme Sturny
- AP367 : M. et Mme Mossoni

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

- Approuvé à l'unanimité

- **Cession de parcelle pour régularisation : parcelle Allée des Vergers**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil de la nécessité de céder les parcelles AP396 et AP398, enclavées entre des parcelles habitées, aux propriétaires des parcelles voisines qui entretiennent déjà les parcelles depuis des années, M. Roth et Merat.

Il est proposé de la céder au prix de 3.81€/m² aux propriétaires. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

- Approuvé à l'unanimité

- **Convention ENEDIS :**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme indique qu'il s'agit d'autoriser la société ENEDIS à passer un câble sur la parcelle AH0131 appartenant à la commune rue de la gare afin de raccorder la gare.

- Approuvé à l'unanimité

- **Coupure de l'éclairage public la nuit : information**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil que les horaires de coupure de l'éclairage public l'été seront à nouveau réduits pour l'été cette année de mi-juin à mi-septembre : l'éclairage sera éteint de 1h à 5h du matin.

ENFANCE JEUNESSE

- **Renouvellement de la convention « repas à 1€ »**

Damelevières a mis en place la tarification sociale dans les cantines pour aider l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent le service périscolaire.

Depuis 2019 et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des enfants, les enfants des familles les plus modestes peuvent manger à la cantine pour 1€ maximum, le complément étant pris en charge par l'Etat.

Pour rappel, les tarifs des repas votés au conseil municipal de décembre 2023 et applicables au 1^{er} janvier 2024 restent inchangés :

TARIFS REPAS 2024	
QF CAF	Tarifs repas
Inférieur à 1000	1,00 €
De 1001 à 1550	4,03 €
De 1551 à 2000	4,15 €
De 2001 à 2400	4,31 €
De 2401 à 3000	4,68 €
Au-delà de 3001	5,07 €
Pour les enfants placés auprès de l'ASE	4,03 €
Adultes extérieurs	5,69 €

Depuis le 1er avril 2021, l'Etat participe à hauteur 3€ par repas pour 3 ans.

La convention triennale étant arrivée à expiration, il s'agit de la renouveler à partir du 1^{er} mai 2024 et d'autoriser le maire à la signer.

- Approuvé à l'unanimité

- **Aide aux premiers départs en vacances :**

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de découvrir d'autres espaces, d'autres cultures, de nouvelles activités sportives et culturelles en dehors de l'environnement familial quotidien et du quartier, la commune de Damelevières participe à la mise en place de l'opération « Premier départ en centre de vacances ».

Ce dispositif permet à des enfants de la commune de 4 à 16 ans de bénéficier d'une aide financière significative et d'un accompagnement technique dans l'élaboration de leur projet de départ.

Cette opération est ouverte à toutes les familles, sans condition de ressources. Son montant est adapté à la situation et aux besoins réels de la famille, en priorité aux familles aux revenus les plus modestes.

Il est proposé d'aider un maximum de 10 départs sur l'année pour une aide de 100€ par départ.

- Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme présente les travaux en cours de préparation sur la rue Maréchal De Lattre de Tassigny pour poursuivre la voie douce initiée sur la Route de Blainville. Ce projet a été présenté aux riverains en réunion publique le 24 avril dernier. M. le Maire précise que cette réunion visait à amender le projet des remarques des habitants, aussi il regrette la faible participation.

La section concerne la rue entre le nouveau magasin Norma et le croisement de la Rue de la Grande Haie.

M. Louis fait le point sur l'avancement des travaux sur le parking de l'Espace Maurice Villaume : les dalles alvéolées sont posées, les enrobés seront posés la 1^{ère} semaine de juin, et les luminaires la semaine suivante. Le calendrier des travaux est respecté en vue d'une réouverture fin juillet.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	Excusée
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	Excusée
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	Excusé